La Ville de Paris interdit les pubs sexistes et discriminatoires

29/03/2017 à 20h47

Le marché du mobilier urbain d'information a été attribué, mardi, à JC Decaux, qui devra « s'assurer qu'aucune publicité à caractère sexiste ou discriminatoire ne puisse être diffusée sur le réseau municipal ».

Le réseau municipal d'affichage ne devra comporter aucune publicité sexiste ou discriminatoire, a décidé, mardi 28 mars, le Conseil de Paris, à l'occasion du vote attribuant au groupe JC Decaux, seul candidat, le marché du mobilier urbain d'information.

« Le nouveau contrat prévoit que le concessionnaire s'engage à s'assurer qu'aucune publicité à caractère sexiste ou discriminatoire ne puisse être diffusée sur le réseau municipal d'affichage », selon la Ville, qui a voté cette décision sur proposition du groupe communiste.

« Aux côtés de villes comme Londres et Genève, qui ont déjà mis en place des dispositifs de contrôle comparables, Paris montre la voie en décidant d'actionner tous les leviers en sa possession pour empêcher la diffusion, la promotion et la valorisation d'images dégradantes pour certaines catégories de citoyens », écrit la maire, Anne Hidalgo, dans un communiqué.

(…) Le Monde